



Construction shob

Par william84, le 09/03/2010 à 16:19

Bonjour,

La réforme du permis de construire nous permet de créer une SHOB de moins de 2m² sans aucune formalité.

Je suis propriétaire d'une maison de village , sur plusieurs niveaux.

La première partie sur 3 niveaux et la deuxième partie sur 2 niveaux.

J'aimerais remonter la deuxième partie au niveau de la première (environ 1m50 de différence en hauteur), soit un

agrandissement d'environ 3,8m².

Ma question est la suivante, si je construis 2m² sans rien demander à personne comme la loi le permet, quel est le délai à respecter avant de reconstruire 2m² à côté de la première extension?

J'espère être assez clair....

Merci d'avance

Par elydaric, le 09/03/2010 à 18:47

Bonjour,

Il n'y a pas de délai à respecter puisque de toute façon, procéder de la sorte constitue une infraction à l'urbanisme. Vous voulez "tricher" en réalisant les travaux coup par coup, sans en demander l'autorisation. Pourquoi ne pas déposer une demande à votre mairie ?

Par william84, le 09/03/2010 à 18:50

Effectivement le but était de réaliser des travaux qui ne me sont pas accordés en raisons de mauvaise entente avec le maire...